

Association Tiaré Guidélois



RENSEIGNEMENTS SÉJOUR MONTAGNE 2027



MERCI DE RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS - 1 PAR PERSONNE.

A REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS

Toutes ces informations restent confidentielles au sein de l'association !

NOM & Prénom :

E-mail :



Adresse :

Code postal :

Date de naissance :

Information à donner à votre convenance : Personne à prévenir :

Téléphone :

Pré-inscription dès la validation du séjour : 50€/pers

Nota : l'adhésion 2026 au Tiaré Guidélois est obligatoire pour les participants au séjour. ☐ Adhésion 2026 = 12€/pers

Choix de l'hébergement : ☐ Individuelle avec transport (single) ☐ Individuelle sans transport (single)

☐ 1 grand lit (double) ☐ 2 petits lits (Twin) ☐ Quadruple à usage « triple » avec transport

Composition de la chambre :

Séjour comprenant : le transport (selon la formule choisie), la pension complète - vin à table/café compris (du petit déjeuner le dimanche 17 janvier au dîner du samedi 23 janvier, l'assurance « rapatriement », taxe de séjour, cotisation 2027 au Tiaré Guidélois, le dîner lors de l'« aller » et le petit déjeuner du « retour ». HORS : location et forfait matériel, frais de confort .

Mode de règlement par virement bancaire uniquement avec votre préinscription de 50€ et adhésion 2026 si demandée : 1) 250€ pour le 1er acompte - 2) le 10/09 - 3) le 10/11 - 4) solde le 10 janvier 2027.

IBAN : FR76 1600 6410 2176 9064 0831 001 Code BIC (Bank identification code) : SWIFTAGRIFRPP860

Lieu de prise en charge (4 personnes minimum - sous réserve du transporteur) :

☐ Guidel (parking de l'Estran) ☐ Brandérion (parking PL de Boul Sapin) ☐ Auray (Aire de Pluneret)

Composition du dîner le 16 janvier (1 plat avec accompagnement) + 1 dessert) :

☐ Quart de poulet rôti ☐ Filet de poisson pané sauce tartare

☐ Yaourt vanille et 1/2 brownie ☐ Tarte aux pommes **BOISSON EN SUS**

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ & D'APPROBATION SÉJOUR MONTAGNE 2027

Je soussigné(e) :

déclare par la présente :

- Avoir connaissance et respecter : 1) le règlement intérieur de l'association et celui de l'hébergeur. 2) les conditions de transport, d'hébergement, les modes et délais de paiement, les conditions d'annulation.
- Décharger de toute responsabilité - du samedi 16 janvier 2027 au dimanche 23 janvier 2027- l'association TIARÉ GUIDÉLOIS, et ce, pour le transport aller et retour ainsi que pour toute la durée du séjour au chalet « I.G.E.S.A »
- Renoncer à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier le service « alimentaire & hôtelier » imputable au prestataire ; les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux activités de mon libre choix.
- Certifier un bon état de santé (les retombées d'une maladie, infection ne seront pas prises en charge par l'association)
- Autoriser les membres de l'association à prendre toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires en cas d'accident survenant sur ma personne pendant mon séjour en leur compagnie.
- M'informer qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.
- Me porter également garant financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant mon séjour.

À _____ le _____ / _____ /20 _____

- Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

MAJ 29/08/26



Association Tiaré Guidélois

Association n° W561003946 - Siren n° 799 411 632

Siret n° 799 411 632 00026

APE n° 9499Z



**** À CONSERVER ****

INFOS PRATIQUES SÉJOUR MONTAGNE 2027

SÉJOUR LIBRE DE TOUTES ACTIVITÉS

ARRIVÉE/DÉPART

MISE À DISPOSITION DES HÉBERGEMENTS LE DIMANCHE 17, EN JOURNÉE (PREMIÈRE PRESTATION LE PETIT DÉJEUNER) JUSQU'AU SAMEDI 23, JOUR DU DÉPART (DERNIÈRE PRESTATION LE DÎNER*). SUIVANT LES CONDITIONS CLIMATIQUES.

*SUR RECOMMANDATION DU TRANSPORTEUR, LE DÉPART POURRA ÊTRE AVANCÉ

RÉCEPTION/ACCUEIL :

LA RÉCEPTION EST OUVERTE TOUS LES JOURS DE 9H À 12H ET DE 17H À 19H.

RESTAURATION : PENSION COMPLÈTE—SUR TABLES RÉSERVÉES AU GROUPE— PAS DE PLAT À EMPORTER

- PETIT DÉJEUNER : 7H30 À 9H30
- DÉJEUNER : 12H15 À 13H15
- DÎNER : 19H15 À 20H15
- A NOTER : LE FORFAIT "BOISSONS AUX REPAS" EST COMPRIS DANS LE SÉJOUR. • BOISSONS : VIN BORDEAUX ROUGE, CÔTES DE PROVENCE ROSÉ OU MUSCADET (1 BOUTEILLE POUR 3) - EAUX MINÉRALES (1 BOUTEILLE POUR 3) BOISSON CHAUDE (1 CAFÉ, THÉ OU INFUSION PAR PERSONNE)

BON À SAVOIR : ENTRETIEN DES HÉBERGEMENTS

LE MÉNAGE DE VOTRE CHAMBRE DURANT LE SÉJOUR EST À VOTRE CHARGE (LES MATÉRIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN SONT MIS À VOS DISPOSITION).

LITERIE, LINGE DE TOILETTE ET LINGERIE

- LA LITERIE EST FOURNIE. LES LITS SONT FAITS À VOTRE ARRIVÉE.
- LE LINGE DE TOILETTE EST FOURNI POUR UNE SEMAINE.
- LINGERIE : 2 LAVERIES (PAYANTES) ÉQUIPÉES DE LAVE-LINGE ET SÈCHE LINGE. FERS ET TABLES À REPASSER.

TAXE DE SÉJOUR COMPRISE DANS LE SÉJOUR.

CONDITIONS D'ANNULATION SANS MOTIF AVÉRÉ :

- Annulation suite réservation + 90 j : pénalités de 50 €.
- Annulation suite réservation – 90 j : pénalités de 150 €.
- Annulation à moins de 15 jours : pénalités d'un montant équivalent à 50 % du montant total du séjour + franchise de 50 €.
- Annulation à moins de 7 jours : pénalités d'un montant équivalent à 75 % du montant total du séjour + franchise de 50 €.
- Annulation à 48 heures ou moins du jour d'arrivée : frais équivalent au montant total du séjour.

Bien vouloir adresser votre correspondance à :

Association « Tiaré Guidélois » - 14 rue Ker-Héol - 56520 GUIDEL

MAJ 29/08/26